

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2004 - Convocation du 10/12/2004  
Compte rendu affiché le : 17/12/2004

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	25

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; Mme WYMAN; M. MEYER; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

**Absents représentés :** M. OLLIVIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. CHRETIN (pouvoir à M. FAURE); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

**Absents excusés :** Mme BROSSARD; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

**Absents :**

## Objet : Indemnité logement instituteur

Madame l'adjointe déléguée explique que les taux minima de l'indemnité de logements attribués aux instituteurs sont déterminés par Monsieur le Préfet.

Ce dernier vient de faire savoir que les taux s'établissent ainsi :

- 1) Instituteur célibataire, veuf ou divorcé : **161,66 euros**
- 2) Instituteur marié avec ou sans enfant à charge, célibataire, veuf ou divorcé avec enfant à charge : **202,08 euros**

Le conseil municipal est invité à adopter ces taux.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Madame l'adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU la circulaire préfectorale,
- ADOPTE les taux définis ci-dessus,
- DIT que la dépense correspondante figure au budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 16 décembre 2004  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 15/02/2005  
Publication ou affichage du 15/02/2005  
Paul LAFFLY,  
Maire.